

Palaco-
graphy
Roots

CINQUIÈME CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE LA STÉNOGRAPHIE

LES

PROCÉDÉS ABBRÉVIATIFS & STÉNOGRAPHIQUES

EMPLOYÉS POUR RECUEILLIR

LES SERMONS

A L'AUDITION

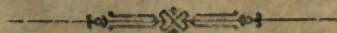
DU XII^e AU XVII^e SIÈCLES

PAR

RENÉ HAVETTE

STÉNOGRAPHE JUDICIAIRE

Directeur de la *Revue internationale de Sténographie*



REVUE INTERNATIONALE DE STÉNOGRAPHIE

7, RUE MONGE, PARIS (V^e)

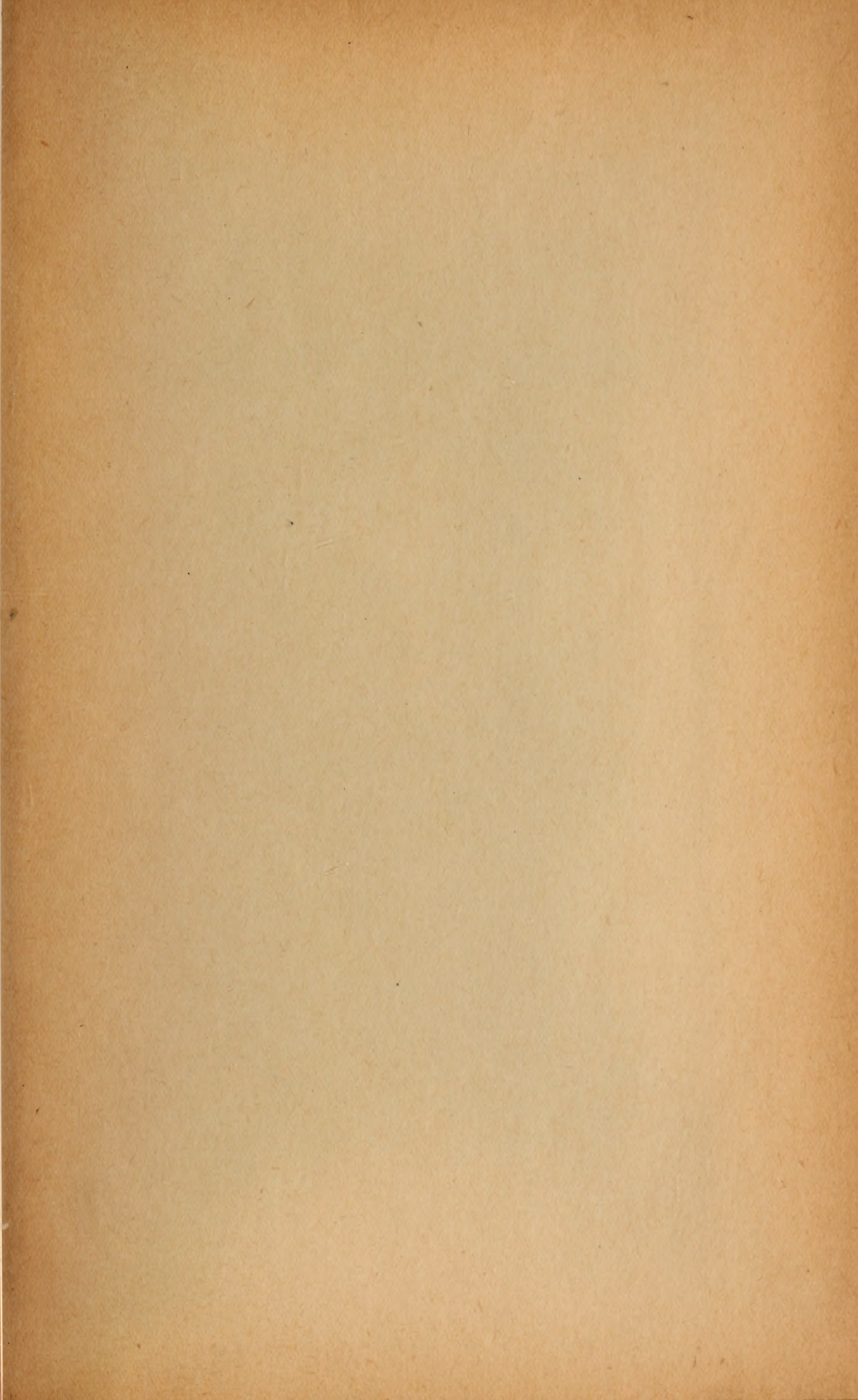
1903

Z
81
.H3

I.M.S.







*Le nouveau cours
de sténographie pour rappeller
à son souvenir un collectionneur
Havette
11.7.03.*

CINQUIÈME CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE LA STÉNOGRAPHIE

LES

PROCÉDÉS ABRÉVIATIFS & STÉNOGRAPHIQUES

EMPLOYÉS POUR RECUEILLIR

LES SERMONS

A L'AUDITION

DU XII^e AU XVII^e SIÈCLES

PAR

RENÉ HAVETTE

STÉNOGRAPHE JUDICIAIRE

Directeur de la *Revue internationale de Sténographie*



REVUE INTERNATIONALE DE STÉNOGRAPHIE

27, RUE MONGE, PARIS (V^e)

1903

THE NATIONAL ARCHIVES
100 RIVER STREET
OTTAWA, CANADA

OCT 22 1932

5240

Extrait de la *Revue Bourdaloue*

1^{er} Juillet 1903

LES PROCÉDÉS ABRÉVIATIFS & STÉNOGRAPHIQUES

EMPLOYÉS POUR RECUEILLIR

LES SERMONS

A L'AUDITION DU XII^e ET XVII^e SIÈCLES

Il faut, dans la sténographie, considérer deux objets : le but et le moyen. Le but, c'est d'écrire aussi vite que l'on parle. Quant aux moyens, ils ont été divers ; on peut dire que tout procédé d'abréviation permettant d'aller, sans y atteindre toujours, vers le but proposé, intéresse l'art sténographique.

Les méthodes actuellement suivies ont, dans leur ensemble, été combinées à une époque relativement récente.

Cependant, avant qu'elles existassent, on a cherché à suivre en écrivant la rapidité de la parole. Il ressort, par exemple, d'une façon très claire, du chapitre consacré, par M. E. Griselle, dans son livre sur Bourdaloue (1), aux problèmes soulevés par la publication clandestine des sermons, qu'au XVII^e siècle des scribes notaient à l'audition les enseignements des prédicateurs (2) et que de leur rédaction, fidèle souvent, des copies étaient faites, destinées soit à grossir les collections particulières, soit à servir de modèles à d'autres orateurs. Il appert d'autres recherches

(1) *Hist. crit. de la Prédic. de Bourdaloue*, I, p. 27 et suiv.

(2) « Cela devint si commun dans le temps que le P. Senault prêchait que parfois on a vu *plus de vingt copistes au pied de sa chaire*. Ses sermons manuscrits se vendaient plus de dix ans avant qu'il les ait fait imprimer ». (*Recueil des Vies de quelques prêtres de l'Oratoire*, par le P. C. Cloyseault, publié par M. A. Ingold. 1882, t. II, p. 174.)

« Il y a certaines personnes qui viennent écrire les Sermons à mesme temps qu'on les prononce, & qui, faisant une espèce de commerce des copies qu'ils en distribuent en divers lieux, les rendent ainsi publics d'une manière secrète ». (*La vie de Jesus-Christ dans le St Sacrement de l'Autel*, preschée... par M. Jacques Biroat. 5^e éd. Paris, M.DCLXXVI. Préface.)

que ce fait n'est pas particulier au siècle spécialement visé par M. Griselle, et que notamment il s'est produit au XIII^e et au XIV^e siècles, époques où la prédication, de même qu'au temps des Fléchier, des Bossuet, des Bourdaloue, des Massillon, fut très active et très brillante.

« Grant chose estoit de Paris quant maistre Eustache de Pavilli, maistre Jehan Jarcon (Gerson), frère Jacques le Grant, le menistre des mathurins et autres docteurs et clerks soloient preschier tant d'excellèts sermons » (1).

Il n'était point rare alors de rencontrer dans les églises des prêtres ou des clercs notant sur des tablettes la leçon entendue, soit pour la répéter, soit pour en tirer profit intellectuel. On commença même à ériger en coutume un véritable communisme de la parole constituant la négation du principe de la propriété littéraire.

Foulques de Neuilly répète à ses paroissiens les enseignements qu'il a recueillis à l'école de Pierre Chantre (2); Robert de Wimi mêle à ses sermons des fragments de Nicolas de Biard. Les sermologues se vendent et se louent; leurs prix sont fixés en 1303 par le recteur de l'Université. En 1395 paraît un manuel, dont le titre est significatif : *Dormi securè*, et qui eut par la suite plus de trente éditions.

De quels moyens ces scribes disposaient-ils pour ainsi noter les discours de la chaire au fil de la parole ? Telle est la question que nous nous sommes proposé de traiter.

*
*
*

Il convient d'abord de nettement déterminer le champ de cette étude.

Commençons par éliminer les dix premiers siècles de notre ère. Durant cette période, il existait une tachygraphie

(1) GUILLEBERT de Metz. *Description de Paris au XV^e siècle*, p. 82.

(2) V. *Revue internationale de Sténographie*, mars 1903, p. 44.

dénommée « Notes tironiennes », du nom de Tiron, esclave affranchi, secrétaire de Cicéron, auquel on a cru pouvoir en attribuer l'invention. Le premier emploi de cette écriture paraît remonter à l'époque de Cicéron ; apportée en Gaule avec la domination romaine, elle s'est transmise, de siècle en siècle, par les chancelleries et les milieux ecclésiastiques, jusqu'au commencement du XI^e siècle, où elle était encore employée dans quelques monastères de Touraine.

« C'était à l'aide des notes que l'on recueillait à Rome les leçons des maîtres célèbres et les inspirations du forum, les dépositions des témoins et les sentences des juges. Cet art était enseigné dans les écoles, et on le voit pratiqué par les esclaves et cultivé par les empereurs. Il prit encore une plus grande extension à la naissance du christianisme ; approprié, par les évêques eux-mêmes, aux besoins de la foi nouvelle, il servit à conserver les prédications des docteurs de l'Église, les délibérations des Conciles et les actes des martyrs... Les notes ont été employées au Moyen-Age, surtout au IX^e siècle, et il existe encore un certain nombre de manuscrits entièrement écrits en notes. On trouve aussi des notes dans les souscriptions des chartes... (1) »

On se serait encore servi de cette écriture pour noter la parole, en 971, lors des conférences qui eurent lieu à propos de l'élection de l'abbé Notker.

Nous renvoyons, pour l'étude des notes tironiennes et aussi de la tachygraphie syllabique qui, au X^e siècle, en est dérivée, aux ouvrages spéciaux qui en ont traité. On en trouvera une bibliographie en tête du récent volume de M. Chatelain (2).

De même nous négligerons le XVIII^e et le XIX^e siècles qui ont vu progresser la sténographie moderne. La biblio-

(1) J. TARDIF. *Mémoire sur les Notes Tironiennes*, Paris. Imp. Nat., 1852. Extr. du t. III, 2^e S., des Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des Insc. et B. L. (P. 1-2.)

(2) E. CHATELAIN, *Introduction à la lecture des Notes Tironiennes*, Paris, l'auteur, 1900.

graphie des ouvrages publiés sur cette matière durant cette période, en France, paraît en ce moment dans la *Revue internationale de Sténographie* (1).

Il nous reste donc à nous occuper des XII^e, XIII^e, XIV^e, XV^e, XVI^e et XVII^e siècles.

..

Du XII^e au XVI^e siècle, il ne semble pas qu'il ait existé de véritable système sténographique.

Et pour savoir de quels moyens se sont servis les scribes, il y a peu de chance de pouvoir se reporter à leur premier texte, aux notes relevées par eux dans l'église en même temps que l'orateur parlait, et avant la mise au net.

En effet, ces notes étaient transcrites dès qu'elles avaient été prises ; la première version devenait ainsi inutile et de plus, si l'on s'était servi des tablettes et du stylet, l'écriture était effacée dès que la transcription avait été opérée.

Si donc les scribes de la période que nous venons de désigner ont fait usage de procédés abrégatifs, c'est dans d'autres documents qu'il faut les rechercher.

Or, si l'on examine les manuscrits remontant à cette époque, on voit qu'ils sont pleins d'abréviations qui, incontestablement, rendaient l'écriture plus rapide et plus compacte, et procuraient ainsi aux copistes économie de temps et de parchemin.

Ces abréviations n'ont pas manqué d'attirer l'attention des savants. Considérées d'abord comme arbitraires, on reconnut plus tard « qu'elles avaient reçu une systématisation si régulière qu'elles avaient constitué du VIII^e au XVI^e siècle un véritable art brachygraphique dont la méthode fut généralement suivie par les moines copistes des différents États de l'Europe » (2).

(1) 27, rue Monge, Paris, V^e.

(2) CHASSANT. *Dictionn. des abréviations latines et françaises du Moyen-Age*, Paris, in-12, p. XIV.

« Ces abréviations, issues des notes qu'elles ont remplacées, présentent avec celles-ci une très grande analogie, et, lorsque l'on connaît les abréviations du Moyen-Age, il ne reste plus pour lire les Notes tironiennes, comme l'ont fait remarquer les Bénédictins diplomatistes, qu'à se classer dans la mémoire un certain nombre de caractères singuliers. » (1)

Au VI^e et au VII^e siècles on les rencontre en petit nombre ; elles se multiplient ensuite progressivement. « Dans les manuscrits du XII^e et du XIII^e et dans les deux suivants, dit Dom de Vaines (2), on en porta l'usage à l'excès. L'écriture en fut farcie, même dans les ouvrages en langue vulgaire. »

Elles étaient au XV^e siècle devenues d'un emploi tellement courant que les premiers typographes n'hésitèrent pas à les introduire dans leurs éditions.

Les principaux modes d'abrégé qui constituent l'art brachygraphique du Moyen-Age sont les suivants :

1^o Sigles, c'est-à-dire lettres initiales des mots : abréviation employée pour désigner un nom, un prénom, un titre, une qualification, et, accompagnée d'un signe ou d'une petite lettre qui sert à l'expliquer, tout mot d'un usage fréquent, ainsi que plusieurs particules ;

2^o Contraction, c'est-à-dire retranchement de lettres médiales, en réservant la première et la dernière lettres du mot et parfois aussi une ou deux médiales caractéristiques ;

3^o Suspension, c'est-à-dire simple inachèvement du mot ;

4^o Signes abrégatifs de convention.

On en distingue huit :

Le premier est un signe horizontal ou bouclé. Il surmonte les mots abrégés par contraction ou par suspension, et indique aussi, placé sur une lettre, la suppression de *m* ou de *n* après cette lettre.

Le second, dont la forme est habituellement celle d'un 7 ou

(1) TARDIF, *op. cit.*, p. 35.

(2) *Dict. de Diplomatique*. V^o Abréviations.

d'un petit crochet et qui se met, comme le précédent, au-dessus de la lettre précédant l'omission, tient lieu fréquemment des syllabes *er*, *ir*, *re* ou *ré*.

Le troisième, assez semblable à un 9, est employé pour la syllabe *us*, et quelquefois pour *os*.

Le quatrième prend tantôt la figure d'un 2, tantôt celle d'un 3, tantôt celle d'un 8 couché ; il représente, soit au milieu, soit à la fin des mots, la syllabe *ur*, et quelquefois *tur*.

Le cinquième est un petit *s* supérieur ; il indique simplement l'omission de cette lettre dans le mot.

La forme du sixième approche de celle du troisième ; mais ce signe s'emploie au rang des lettres. Il tient lieu, au commencement, au milieu ou à la fin des mots, des syllabes *cum*, *com*, *cun*, *con*.

Le septième a la forme d'un point, de deux points, d'un point virgule ou d'un trois suivant les époques, joint à la lettre *q* il représente *que* ; attaché au *b*, *bus*.

Le huitième, en forme d'*r* ou de 2 s'emploie aussi bien dans l'intérieur qu'à la fin des mots pour la syllabe *rum*.

5° Petites lettres supérieures tracées au-dessus ou en haut de la lettre qui repose sur la ligne. Souvent les petites lettres supérieures accompagnent les sigles et les abréviations par suspension, pour en faciliter l'intelligence.

6° Signes conventionnels pour suppléer des mots entiers, particules, conjonctions, mots d'un usage fréquent. Ces signes sont tirés des notes de Tiron.

Le même mot est souvent abrégé par plusieurs de ces modes à la fois.

Primitivement appliquées au latin, les abréviations l'ont été ensuite au français.

Tels furent, en un résumé très succinct, les principaux modes d'abrégé des copistes du Moyen-Age.

* *

La question pour nous est de savoir si les notateurs de sermons ont dû faire usage de ces procédés et quel parti ils en ont pu tirer.

Répétons que le système brachygraphique du Moyen-Age est gouverné par des règles généralement suivies : les abréviations sont semblables dans des manuscrits de provenances même très diverses. Si au premier abord elles paraissent arbitraires, cela tient à ce que, pour réduire un mot, le copiste avait le choix entre plusieurs moyens, et qu'il a pu employer l'un ou l'autre.

Comment la transmission de leur science s'est-elle opérée? Par simple tradition ou par imitation, peut-être, pour ceux qui faisaient leur occupation de copier des manuscrits. Mais pour ceux qui avaient à s'adonner à la lecture des textes, au cours de leurs études, il fallait, semble-t-il que la signification de ces abréviations leur fût préalablement enseignée.

Cet enseignement devait être oral, car on ne connaît pas, je crois, de traité d'abréviation avant le XIV^e siècle, et encore ceux qui remontent à cette époque ne donnent-ils la clef que d'une partie du système et ne semblent-ils destinés qu'à rappeler les scribes à l'observation de certaines règles qui ont pu être négligées.

L'existence d'un de ces manuels a été révélée par un livret de 18 feuilles in-4^o, imprimé en lettres gothiques, vers l'année 1480, dont un exemplaire, incomplet du premier feuillet, se conserve à la Bibliothèque de Lyon. Ce manuel ne doit pas être antérieur au commencement du XIV^e siècle. Le paragraphe relatif aux abréviations y est fort court. (1)

Un autre manuel, intitulé : *Quaedam regulae de modo titulandi seu apificandi pro novellis scriptoribus copulatae*, a été reproduit en fac similé par Jean Spencer Smith dans : *Johannis Carlerii dicti de Gersonae de laude scriptorum tractatus; accedunt eiusdem quaedam Regulae de modo titulandi seu apificandi pro novellis scriptoribus copulatae, ededit Johannes Spencer Smith*(2). C'est un manuscrit du XV^e siècle.

(1) *Hist. littéraire de la France*, t. XXXII, p. 590.

(2) Rouen, 1841, in-4^o.

Les clercs, les prêtres, qui sont, à notre connaissance les personnages qui eurent l'occasion de noter des sermons, devaient nécessairement connaître ces abréviations. Ils les lisaient ; ils les écrivaient ; leurs recueils au net de prédications en contiennent.

Ayant de ces abréviations un tel usage, étant tellement accoutumés à leur lecture et même à leur emploi, il me paraît incontestable, en l'absence d'un pur système sténographique, qu'ils ont dû s'en servir lorsqu'ils ont voulu recueillir le plus possible du discours d'un orateur.

« Les tachygraphes, dit l'abbé de Angelis (1), employaient, afin d'écrire plus vite, des sigles et des abréviations, et cette sténographie s'est continuée jusqu'à nos jours, quoique l'emploi n'en ait été ni fréquent, ni général. »

Mais, pouvait-on, par ce moyen suivre la parole ?

On pourrait d'abord distinguer entre les orateurs qui parlaient vite et ceux dont l'élocution était lente : tel procédé qui permettrait de recueillir ces derniers, laisserait le scribe, même possédant le maximum d'habileté, impuissant devant les premiers.

Mais, en prenant un terme moyen, il ne nous paraît pas douteux que les abréviations en question, telles que nous les connaissons, ne devaient pas permettre de suivre absolument la parole.

Je ne crois pas d'ailleurs qu'il ait jamais été question de prises intégrales ; on a toujours parlé, pour la période qui nous occupe, d'analyses faites aussi consciencieusement que possible (2). Il importait peu aux clercs de conserver textuellement tout ce qu'ils entendaient en chaire : le fond suffisait pour leur fournir des matériaux en cas de besoin. Aussi les détails, les exemples surtout,

(1) *Osservazione critiche sopra un codice cartaceo del secolo XV, scritto la primera volta in cera, etc., e su l'arte antichissima di scrivere in cera con pari prestezza di parlare.* Colle, 1820.

(2) C'est ce qui paraît ressortir de la Préface aux Sermons de Gerson édités par Wimpfeling, que M. E. Griselle a publiée dans la *Revue internationale de Sténographie* du mois de mars 1903, p. 37.

étaient-ils la plupart du temps négligés ou vaguement indiqués.

Voulût-on d'ailleurs se rapprocher de la vitesse de la parole, il était, semble-t-il, aisé de multiplier les abréviations. Le système permettait cette exagération ; il la subit puisqu'il alla se développant pour atteindre son point extrême au XIII^e et au XIV^e siècles. Et si, dans les manuscrits qui devaient pouvoir être lus par tous, il eût été peut-être dangereux de l'étendre encore, il n'en était pas de même dans un texte que celui qui l'avait tracé devait relire peu de temps après qu'il l'avait écrit, et que sa mémoire devait l'aider à rétablir.

Il était aisé par exemple de multiplier les sigles et les abréviations par lettres suscrites, d'accentuer celles par suspension, etc. ; peut-être même a-t-on fait usage en plus grand nombre de signes conventionnels signifiant des mots et des locutions. Il y en a un que nous n'avons pas trouvé dans les manuels de paléographie et qui cependant est assez courant dans les manuscrits, c'est celui qui représente le mot *monde*, ou *mundus* et qui est formé d'un O accompagné ou non d'une croix.

Il n'y avait rien à inventer dans ce genre et on trouvait pour ainsi dire à chaque pas l'exemple de caractères conventionnels de cette nature. La cryptographie en faisait usage, et dès le XIII^e siècle, les lettres grecques et hébraïques y étaient usitées pour représenter des mots ; la science du droit employait quantité de sigles juridiques ; les médecins, chirurgiens, herboristes, apothicaires avaient leurs signes ; l'alchimie, l'astrologie, l'arithmétique, l'algèbre avaient les leurs ; « n'est point de science ny d'art qui n'ayt ses marques, chiffres, points ou abréviations particulières » (1).

Nous verrons d'ailleurs qu'au XVI^e siècle et au commencement du XVII^e, ce sont des procédés de cette nature qui

(1) COLLETET. *Traitez des langves estrangères, de leurs alphabets et des chiffres*. Paris, 1660, in-4^e, p. 59.

ont été pratiqués pour arriver d'une façon avouée à écrire aussi vite que l'on parlait. Avant qu'ils fussent indiqués dans les traités d'écriture rapide, il est très possible qu'ils aient été employés par quelques particuliers.

Enfin ajoutons que la mémoire était une grande ressource pour rétablir sinon le texte intégral, du moins l'essence du discours.

« Il n'y a pas de doute, dit Grimm (1), à propos des recueils de sermons du franciscain Berthold, qu'il soit possible à un auditeur capable de recueillir entièrement et fidèlement et de pure mémoire une prédication tenue de cette manière. Cela arrive encore de nos jours et cela se faisait autrefois d'autant plus facilement que les forces de la mémoire étaient plus puissantes et moins troublées et que l'exercice de recueillir des discours avait une valeur plus grande. »

Tels sont les moyens qui, jusqu'au XV^e siècle, paraissent avoir été à la disposition des scribes désireux de prendre des notes rapides et ont dû être par eux usités.

*
* *

Au XV^e siècle, les abréviations sont plus que jamais multipliées dans les manuscrits; et, sur cette époque, nous relevons, dans une étude de M. Victor Leclerc, intitulée « Discours sur l'état des lettres au XV^e siècle » (2), la note suivante qui vient confirmer ce que, plus haut, pour une période antérieure, le simple bon sens nous a fait dire, au sujet de la vraisemblance qu'il y a à ce que les abréviations de l'écriture aient servi à ceux qui voulaient prendre des notes rapides :

« Les manuscrits du XV^e siècle (sont) les plus affreux de tous, et, jusqu'à la fin du siècle suivant, les abréviations excessives, les mots réduits à une seule syllabe, à une seule

(1) Jacob GRIMM'S, Recension in den Wiener Jahrbüchern, 1825. Vol. 32, p. 249.

2) *Histoire littéraire de la France*, t. XXIV, p. 287.

lettre, tous ces signes de convention *introduits par ceux qui voulaient écrire et recueillir le plus d'instruction possible dans les écoles de théologie, de médecine et de droit*, font de leur écriture un grimoire fort difficile à déchiffrer. »

Il est curieux de penser avec M. Victor Leclerc, que non seulement les abréviations usuelles ont servi de moyen pour recueillir la parole, mais que c'est par ceux qui en faisaient cet usage, qu'elles se sont, avec les signes de convention, multipliées dans l'écriture.

A notre grand regret, nous n'avons pu encore vérifier l'affirmation, récemment recueillie par nous, de l'érudit dont nous avons prononcé le nom, et l'appuyer de quelques documents et de quelques références.

..

Au XVI^e siècle, l'art typographique triomphant a fait disparaître la profession des copistes de manuscrits par l'intermédiaire desquels s'était transmis l'art brachygraphique du Moyen-Age. Les abréviations, rencontrées dans les actes, dans les registres, dans les lettres privées, n'ont plus la régularité et la méthode de celles d'autrefois. « L'écriture du XVI^e siècle, dit M. Prou, est d'un déchiffrement difficile. D'abord elle est très rapide, très personnelle ; puis elle est pleine d'abréviations irrégulières. Jusqu'ici on abrégait pour économiser le parchemin ; maintenant le parchemin est réservé aux actes authentiques ; le papier est moins cher que n'était le parchemin ; on abrège en vue de la rapidité, chacun suivant sa fantaisie (1) ».

Mais alors, semble-t-il, commence à s'opérer une scission entre les moyens usuels d'abrégier l'écriture et ceux dont on fera usage pour noter la parole ; et il apparaît que nous assistons aux premières tentatives de rénovation de l'art sténographique.

(1) *Manuel de Paléographie*, Paris, 1892, p. 153.

Il y avait à cela plusieurs raisons : en premier lieu, le besoin, toujours existant, de posséder une écriture permettant de noter la parole des orateurs ; en second lieu, la disparition, comme nous venons de le dire, des abréviations régulières et systématiques de l'écriture : chacun étant livré à sa fantaisie, les subterfuges capables d'augmenter la rapidité de l'écriture nécessitaient une recherche personnelle : de là l'idée de grouper les procédés susceptibles de conduire au but que l'on se proposait d'atteindre, afin d'éviter à chacun la peine de les imaginer ; en troisième lieu enfin, la découverte de documents contenant des notes tironiennes, découverte qui apprit que les anciens possédaient des moyens spéciaux et indépendants de l'écriture usuelle, pour recueillir les discours des orateurs : de là une certaine incitation soit à rénover le système ancien, soit à combiner des moyens nouveaux.

Cette incitation fut réelle ; nous la trouvons exprimée dans une lettre écrite, en 1597, par Juste Lipse, au P. Léonard Lessius, où nous lisons :

Dans nos diverses conversations et presque tous les jours nous avons parlé des *notes* dont l'emploi était fréquent et habituel chez les anciens : tous deux nous convenions qu'il serait utile au public de les remettre en usage. Mais comment faire ? Elles étaient tombées en désuétude et nous en connaissons plutôt l'existence que la forme et la nature. Vous m'avez témoigné le désir de me voir recueillir quelques détails sur ce point qui permettraient de juger si cette restitution totale peut être tentée (1).

Juste Lipse donne ensuite à son correspondant les indications qu'il a pu réunir sur l'époque à laquelle les notes

(1) « In variis et poene cottidianis sermonibus nostris, de Notis fabulati sumus : quarum usum crebrum vel adsiduum veteribus, uterque consentiebamus cum fructu et bono publico revocandum. Sed qui fiet ? exoleverant illae, et fuisse magis, quam quid et qua facie fuerint, scimus. Ostendebas te non nolle ut aliquid huic rei colligerem, collectum ad te deferrem, melius sic certiusque arbitrandum, an tanti tota res esset. »

avaient été mises en pratique, la durée de leur emploi, leur nature, leurs usages, et termine ainsi :

Je n'en ai pas trouvé davantage. Des bibliothèques renferment, dit-on, des livres contenant ces *signes*. Pourquoi ne pas les éditer ? Que ce serait plus utile que tant de bagatelles publiées hier et aujourd'hui ! En effet, cet art, fort utile, à mon sens, il est fâcheux qu'il ait disparu ; la perte est néanmoins réparable, pour peu qu'on essaie. Les Chinois ont actuellement des caractères désignant des mots entiers, mais trop difficiles et complexes. Il faudrait quelque chose de plus pratique, et, à mon avis, il est des esprits sagaces qui mettraient peu de temps à résoudre le problème si on le leur proposait.

J'ai fini, mon Père, à vous de juger (1).

Un peu plus tard J. C. Frey (2) écrivait également :

... Il nous faut aussi des notaires comme ceux d'autrefois : on peut et on doit reprendre l'étude des notes de Tiron et de Cyprien, ce dont personne ne s'occupe maintenant, ou la Tachygraphie si utile et qui demande bien peu de temps.

Au moyen de cette étude, une seule notule ou une seule lettre expriment un mot entier, par exemple ces mots : la Majesté, la Puissance, la Pourpre de l'Empereur Titus, sont exprimés par quatre notes seulement, et pour en donner une idée, je les indiquerai :

N L 7 2.

En effet aujourd'hui, voici ce qui se passe dans les écoles et même en dehors des écoles ; beaucoup d'hommes sont

(1) *Nec plura repperi : aiunt libros alibi in bibliothecis exstare harum Notarum : Cur non edunt ? quanto utilius, quam nugas quasdam hodie atque heri natas ? Enimvero periisse utilissimam (ita censeo) artem, dolendum est : et reparabilem tamen, si libeat adniti. Sinenses hodieque characteres habent, quibus tota verba signant : sed operosos fere aut implexos. Expeditius aliquid oporteat et credam sagacibus viris, in paucis diebus, repertum iri, si iubeantur. Finivi, mi pater, tu iudicabis...* — J. L. *Centuria I ad Belgas*. Epistola XXVII, B. Leonardio Lessio, Theologo Soc. Jesu.

(2) *Via ad Scientias artesque, linguarum notitiam, etc.*, Janus Caecilius FREY. Paris, 1628, in-16. — (Cette *Via ad Scientias, etc.*, se retrouve dans le 1^{er} volume des œuvres de Frey, publié à Paris chez Jean Gesselin, 1645, in-8.)

souvent occupés à transcrire des leçons, des lettres, des discours, des livres, des contrats, des harangues; il est certain que ce qu'on écrit dans six jours, six mois, six années peut être complètement écrit en un jour, un mois, un an. C'est là, il faut en convenir, un gain de temps aussi remarquable que considérable. Par ce moyen, chacun peut s'en convaincre, notre Philosophie qui nous occupe pendant deux années entières, peut très facilement être copiée ou écrite à la dictée en l'espace de trois mois?

On viendra nous objecter que le temps jaloux nous a ravi ces notes, qu'il faut beaucoup de temps pour apprendre à se servir de ces signes, ou bien encore que cette étude est des plus ardues. Il n'y a pas à s'inquiéter de ces objections. En effet, il nous reste beaucoup de ces notes, je dirai mieux, la plupart nous sont conservées. Et si, pour les Romains et les anciens chrétiens cette étude a été si facile, pourquoi trouver la tâche trop pénible? (1)

Le sentiment que manifestaient aussi nettement Juste Lipse et J. C. Frey ne devait point leur être particulier, et il n'allait pas tarder à être donné satisfaction au désir qu'ils exprimaient, sinon par la remise en usage des Notes, du moins par la combinaison de moyens destinés à les remplacer.

Déjà au XVI^e siècle il s'était introduit dans la pratique

(1) *Notarios autem antiquo more oportet : sive notarum Tironis et Cypriani studium quod iam ab omnibus negligitur, sive tachygraphia utilissima et brevi temporis spatio revocari potest et debet. Per hoc studium unica notula sive littera integrum vocabulum exprimitur : Verbi gratia, haec vocabula : Maiestas, Potestas, Purpura Imperatoris Titi quatuor tantum notis exprimuntur. Et ut gustum faciam, apponam : NL 7 2. Nam cum hodie in scholis, immo extra scholas, scribendis lectionibus, epistolis, orationibus, libris, contractibus, concionibus homines plerique totos se tradant, certum est quicquid sex mensibus iam scribitur sex diebus et sex annis posse omne scribi uno anno, uno mense, uno die, quod certe insigne est temporis compendium. Quo adhibito, quis non videt Philosophiam nostram quam toto biennio tractamus, facillime posse scribi et ex dictantis ore excipi tribus mensibus? — Nec est quod quisquam obiciat, invidum tempus nobis has surripuisse notas, aut discendis plurimo opus temporis usu, aut rem nimis quam arduam fore. Sunt enim plurimae, immo pleraeque superstites notae. Et si Romanis veteribusque Christianorum tam facile fuit hoc studium, quid malum conquerimus?*

certaines procédés dont Vigenère, dans son *Traité des Chiffres* (1) nous donne une vague idée :

Celuy (le moyen) qui consiste en des caractères nouveaux et notes incogneues que chacun se forge à sa fantaisie, et les emploie à des lettres, mots ou clauses comme bon lui semble sans aucun artifice, parce que c'est une invention assez triviale et commune, et où il n'y a pas grande finesse ni dextérité nous ne nous y arrêterons point autrement.

Vigenère du reste n'était pas d'avis de faire revivre les notes tironiennes.

Ce sont, disait-il, tous caracteres formez à plaisir, pour seruir d'abreuiations, plus conuenables aux greffiers qui recueillent les plaidoiers des Aduocats, comme on faisoit anciennement ceux des Orateurs, & leurs harengues, que pour autre effect; à cause de la promptitude & vitesse de la parole, qui passe soudain comme vne fleche bien empennee; car chacun de ces caracteres ou notes importoit pour le moins vn mot, voire plusieurs la plus grand'part. . . C'est une profonde mer de confusion; & vne vraye gehenne de la memoire, come chose laborieuse infinimét; & avec tout cela inutile; parce que chacun se peult dresser à par soy des abreuiations à luy propres & particulieres, empreintes voire presque innees au profond de son souuenir; & quant & quant plus promptes, & courantes plus legierement sous la plume; comme nous voyons és greffiers des cours souueraines, dont la soudaineté de la main accompagne non seulement, ains deuant les plus legieres & deliures langues des aduocats; & aussi en tous les chaffouemens & minutes des notaires, procureurs, & exploits des sergens. (2)

Evidemment les abréviations dont parle Vigenère dépendent encore de la fantaisie de ceux qui auront à s'en servir et nous en ignorons la nature; mais nous n'allons pas tarder à les voir précisées, et à recueillir des indications plus nettes sur leur combinaison.

(1) *Traicté des chiffres ou secretes manières d'escrire* : par BLAISE DE VIGENÈRE BOURBONNOIS. — A Paris, chez Abel L'Angelier, au premier pilier de la grande salle du Palais. M.D.LXXXVI. Avec privilège du Roy. In-4°, p. 181.

(2) VIGENÈRE, *Op. cit.*, p. 146.

En 1623, Adrian Le Cuirot publie à Paris, un ouvrage où il consacre plusieurs passages et tout un chapitre spécial à l'art « d'escrire aussi vite qu'il est prononcé. » (1)

Cet opuscule n'est d'ailleurs que l'exposé de l'enseignement d'un savant hollandais du nom de Schenkels qui, muni d'un privilège de l'Université de Paris, professait en France depuis le commencement du siècle, la mnémotique et l'écriture rapide. Dans l'impossibilité où nous sommes de nous procurer l'ouvrage original de Schenkels (2), force nous est de nous référer au livre de son élève.

Le Cuirot s'étend d'abord longuement sur les procédés dont on peut user pour aider la mémoire par des artifices et « retenir et réciter les sentences et périodes d'une Oraison ou harangue pour longues qu'elles soient. »

Puis il enseigne « l'industrie de pouvoir escrire quelques discours et harangues aussi promptement qu'elles seront dictées et proférées par des orateurs, *Predicateurs*, *advocats*, ou quel que ce soit, avec une excellente promptitude de la mémoire pour les retenir ». Il pose cette règle générale :

N'est besoin de marquer ou écrire tout ce qu'un orateur dit ; mais seulement il faut noter les points les plus principaux et histoires plus notables et nécessaires, d'autant que en une même langue, nous avons presque le même style de parler, auquel si nous sommes bien versés et stylés, il semble que nous répétons mot à mot un sermon, ou oraison, attachant et liant avec dextérité les périodes l'une à l'autre. Or celui qui voudrait répéter un sermon entier sans oublier aucune diction, mot ou syllabe, l'espace d'une heure : il lui

(1) LE MAGAZIN DES SCIENCES, ou *vray art de memoire descouvert par Schenckelius. Traduit et augmenté tant de l'alphabet de Trithemius que de plusieurs autres belles recherches, inuentions & figures sur ce subject.* Par Adrian Le Cuirot, P. Très utile et méthodique pour prescher, harâguer, discourir, & retenir toutes choses. A PARIS, chez Dominique le Cuirot, rue Saint Jacques, deuant le College de Marmoutier. M. DC. XXIII. Avec Privilege du Roy. In-12, 359 p.

(2) *De memoria, libri duo*, etc. Duaci, 1593. Autres éditions : Arras, 1593 ; Strasbourg, 1609 ; Paris, 1619, etc.

est du tout impossible, et non seulement cela surpasse les forces de la nature et tout exercice : voire même cet art (de la mémoire) y estant joint. Car entre toutes les parties de l'oraison ou discours, il y a plus de 3.000 ou 4.000 dictions, lesquelles encore que nous ayons entendues, il ne se peut faire ni naturellement ni artificiellement qu'à l'heure même on les puisse retenir. . .

De plus ceux qui n'ont pas de matière suffisante pour prescher, ont cette industrie de répéter deux ou trois fois une même chose et font une récapitulation et un ramas de tout ce qu'ils ont dit pour tomber sur la fin de leur discours, ce qui est très facile à faire et à retenir, il n'est besoin de les remarquer, si ce n'est que fortuitement quelque chose ait été omise par le défaut de l'exercice de cet art (1).

A ces indications, l'auteur en ajoute d'autres qui ont pour nous un intérêt plus direct, et qui font l'objet du chapitre XIV de l'ouvrage, chapitre intitulé : « La manière d'écrire aussi viste qu'il est prononcé ».

« Il y a, dit Le Cuirot, plusieurs méthodes et règles, desquelles on se sert pour écrire aussi viste quelque chose, lors qu'elle est proférée de la bouche d'autrui. Les uns sont stylés à beaucoup d'abréviations, lesquelles sont de grand fruit : car escrivant deux ou trois lettres seulement, ils suivent mot à mot un Orateur prononçant une harangue ; comme si pour *Philosophie* on mettait seulement *Phie* ; pour *Métaphysique*, *mph*. Ce qui est communément pratiqué entre les Juristes et Médecins et personnes de lettres. Les autres inventent certaines lettres à leur volonté, lesquelles signifient plusieurs mots, et auxquels on s'est premièrement exercé pour les retenir, & s'en servir au besoin, & lesquelles étant très familières à l'auteur, il écrit plus viste et en moins de temps que l'on ne feroit autrement.

Or celui qui aura le désir d'occuper son esprit et de s'exercer diligemment en ceci il faut qu'il observe les règles suivantes, ou pour le moins les plus principales d'icelles.

Il est nécessaire d'écrire en un petit livre : 1^o les mots et dictions les plus communes touchant quelque art ou exercice

(1) P. 76 et 77.

auquel la volonté est portée, et chacun selon sa vacation ;
2^o la forme et figure des lettres qui signifient quelque mot,
ou signes pour les dictions qui sont grandes.

Les caractères des lettres ou abréviations doivent être
brefs, et non obscurs, contenant peu de lettres, afin de n'estre
plus longtemps à les escrire qu'à les dicter.

Aux dictions petites, il faut user de petites lettres, et aux
grandes de lettres capitales.

Les lettres pourront être latines ou Grecques, ou Hébraï-
ques, ou figures d'arithmétique, ou ligne de Géométrie, ou
autres caractères volontaires.

On peut prendre les premières lettres des mots les plus
usités : en quoi il faut éviter la correspondance de plusieurs...

La pratique semble difficile, dit encore notre auteur, à
cause du labour qu'il y a d'inventer des caractères bien
composés et familiers : toutefois ceux qui en font profession,
et s'y adonnent du tout par un continuel exercice, rien ne
leur semble difficile...

C'est ce qu'à pratiqué Schenkelius en son art, tant pour
l'abrégé et escrire d'un stile court et obscur qu'aussi pour le
cacher et ne le donner à cognoistre à toutes sortes de
personnes : où j'ai travaillé longtemps et avec grande peine
avant que d'en retirer le fruit (1).

A la page 273, il revient encore sur le même sujet ; je
note ceci :

Secondement. Chacun selon sa vacation doit faire une table
d'abréviations, comme a fait Schenkel en son art, tant pour
le cacher que pour escrire virement ; comme aussi font les
Médecins qui écrivent une lettre ou un chiffre tiré d'une
façon et d'autre pour abrégé les dictions longues, et écrire
subtilement ; comme aussi le pratiquent la Jurisprudence, les
Conciles, le Droit civil et autres, par lesquelles abréviations
ils se comparent une méthode très brefve, afin de pouvoir
suivre par l'écriture celui qui dicte et harangue publiquement.
Donc il faut faire une table de plusieurs mots et les abrégé,
les mettre vis à vis l'un de l'autre, afin que la mémoire les
retienne plus facilement, et qu'elle ne soit confuse, en ce qui
n'est point couché par ordre.

(1) P. 98 et suiv.

Troisièmement. Cela se fait par signes c'est à dire par mots et figures volontaires, comme qui voudroit écrire Amour, on peut mettre deux lignes qui s'entrecoupent en forme d'un X ; pour couronne, un O et ainsi d'autres signes que l'on pourra inventer chacun selon sa volonté.

Ces moyens ou autres similaires ont-ils été usités ? Un auteur postérieur de quelques années répond à cette question :

Tous les hommes sçavants ont leur air particulier d'écrire, puisque je n'en remarquois pas vne qui eust une semblable abbréuiation. Peu de personnes ont possible fait cette remarque, aussi bien que celle de quelques esprits qui ont inuenté certains Signes, Chiffres, Croix, Lettres et Caractères, pour escrire aussi promptement que l'on parle, tels que font ceux qui suiuent en écriuant le Prédicateur le plus éloquent et le plus animé dans sa chaise, ou l'Aduocat le plus emporté dans le Barreau contre sa partie adverse (1).

Mais Le Cuirot, s'il indique les signes que l'on doit employer, n'en donne pas la forme dans son livre.

D'autre part son système est purement idéographique ; il y faut un caractère spécial pour chaque mot.

Il y a encore un pas à faire avant d'arriver à la sténographie alphabétique, dont ni Le Cuirot ni son maître Schenkels ne paraissent avoir eu la conception.

Ce pas a été franchi quelques années plus tard, en 1651, par l'abbé Jacques Cossard, dans sa *Méthode pour escrire aussi vite qu'on parle*. (2)

Nous avons récemment réédité en fac-similé cet ouvrage

(1) COLLETET. *Op. cit.*, p. 59.

(2) *Methode pour escrire avssi vite qu'on parle. En suite duquel est vn traicté, contenant la bonne prononciation des mots François, et des mots equiuoques, de l'escriture des mots prononcez ; ensemble d e Synonimes*. Par M^e Jacques Cossard. Prestre, Bachelier en Theologie, — A Paris, chez l'Autheur, au Collège de la Marche. M.DC.LI. Avec privilège dv Roy. (Le privilège est daté du 30 décembre 1650).

curieux qui, à cause de sa rareté n'était pas suffisamment à la disposition des travailleurs. (1)

L'auteur après avoir étudié le débit de « celui qui parle soit en chaire, soit au barreau », recherche quels moyens il doit mettre à la disposition de celui qui écrit.

Pour écrire aussi vite qu'on parle, dit-il, il faut qu'il aye des figures prises pour lettres, qui puissent estre beaucoup plustost faites que les lettres qui sont en vsage, & que ces figures prises pour lettres soient facilement et tost liées les vnes avec les autres.

Il faut encore qu'il aye plusieurs abbreuiations de syllabes, & de mots, & qu'il puisse aussi abbréger des Maximes, Prouerbes, Sentences, & Autorités, les derniers mots desquelles Maximes, Prouerbes, &c. puissent estre suffisamment entendus par vn &c.

Alors il cherche à répondre à ces desiderata.

A chaque lettre il affecte un signe simple formé soit d'une droite, soit d'une courbe de différentes longueurs et occupant des positions diverses.

Pour représenter un mot, il joint les signes l'un à l'autre en un monogramme.

Quant aux abréviations, voici les règles qu'il pose :

Quant plusieurs mots de deux syllabes seront de suite en vn discours, ils seront abbregez par les deux premières lettres de leurs mots, comme, qui diroit, *estant venu icy*, on abbregera (ces trois mots) par les deux premières lettres, *es ve ic...*

Plusieurs mots de suite de trois syllabes seront abbregez par la première & dernière lettre de leurs mots, comme, *estimant quelquefois pardonner*, &c., on écrira seulement la première et dernière lettre de chacun mot....

Plusieurs mots de suite de quatre syllabes seront abbregez par les deux premières lettres des deux premières syllabes,

(1) *Contribution à l'histoire de la Sténographie. Le Premier Traité français de Sténographie, ou Méthode pour écrire aussi vite qu'on parle, par l'Abbé J. Cossard. Réimpression fac-simile, avec avant propos par R. Havette. Sur l'imprimé à Paris, 1651. Revue internationale de Sténographie, 27, rue Monge, Paris, 1903.*

comme qui diroit, *premières syllabes*, tels mots seront abrégés par *pr sy...*

Et ainsi plusieurs mots de suite de cinq syllabes, de six syllabes, de sept syllabes &c., seront abrégés à la volonté de celui qui écrira....

Les mots seuls de plusieurs syllabes seront abrégés par leurs trois premières lettres....

On abrégera encore plusieurs adjectifs, & participes, devant et après les substantifs, en mettant seulement la première lettre de l'adjectif ou participe, comme qui diroit *h. homme*, pour *honeste homme*, ou bien *homme s.* pour *homme sçavant*.

Plusieurs verbes devant les infinitifs pourront être abrégés par leurs premières lettres, comme qui diroit *s. parler* pour *sçavoir parler*.

Deux verbes infinitifs, le premier pourra être abrégé par sa première lettre, comme *v. parler* pour *vouloir parler*, *s. chanter* pour *sçavoir chanter*.

Plusieurs mots après les verbes pourront être abrégés par les premières lettres, comme *avoir v.* pour *avoir volonté*, *aymeras p.* pour *aymeras parfaitement*, *parler h.* pour *parler hardiment*, &c.

On pourra encore abrégé tous les mots lesquels suivent nécessairement, & lesquels on pourra entendre par leurs premières lettres.

On pourra suppléer plusieurs articles des noms qui précéderont, comme qui diroit, *messenger venu*, pour *le messenger est venu*, comme aussi qui diroit, *parle seruiteurs* pour *ie parle aux seruiteurs*.

On pourra suppléer plusieurs mots devant les verbes comme qui diroit, *ferons* pour *nous ferons*, *salueray* pour *ie salueray*, *voulons* pour *nous voulons*, &c.

Ce mot *que* pourra souvent être suppléé, comme qui diroit *pourueu* au lieu de *pourueu que*.

On pourra suppléer beaucoup de conclusions, tant des Entimêmes que des arguments en forme lors qu'icelles conclusions pourront être entendues par vn &c., comme qui diroit *Pierre est homme, donc* &c. pour *donc Pierre est raisonnable* : ou bien qui diroit : *qui desobeit son pere sera chatié, or Pierre a desobey son père, donc* &c. pour, *donc Pierre sera châté...*

De mesme, des Maximes, Prouerbes, Sentences, Histoires,

en tous lesquels endroits ceux qui ont leu, & estudié peuuent suplérer beaucoup de mots.

Toutes lesquelles abbreuiations, & suplemens seruiront beaucoup pour abbreger, soit en latin, soit en François, *pourueu toujours qu'on puisse bien lire ce qu'on aura escrit, sans equiuoque, ny caption quelconque* (1).

La critique que l'on peut élever contre l'alphabet de Cossard, est qu'il représente par un même trait plusieurs lettres n'ayant entre elles aucune affinité, ce qui devait rendre le déchiffrement difficile. Cossard n'a pas entrevu le parti que l'on peut tirer de la similitude de certaines articulations et de certains sons pour la simplification des alphabets sténographiques. Il n'a pas aperçu non plus l'abréviation qui résulte du fait de n'écrire des mots que les sons. Tels sont les points qui tiennent son système éloigné des sténographies modernes.

Néanmoins je crois qu'avec sa méthode il était possible à une personne exercée de se rapprocher très près de la vitesse de la parole.

Trente ans plus tard, en 1681, parut la *Tachéographie* de Ramsay (2). Le système est imité des sténographies anglaises de l'époque. Les signes y sont moins simples que ceux de l'abbé Cossard : quelques-uns sont à deux traits (Λ a, Γ f, 7 g, V u) ; mais ils sont plus diversifiés et se confondent moins dans leur tracé.

Les abréviations consistent :

1^o Dans la suppression des voyelles médiales, ou mieux dans leur indication à l'aide de la position relative d'un signe de consomme par rapport à celui qui le précède.

(1) P. 21 et suiv.

(2) *Tacheographie ou l'art d'escrire aussi viste qu'on parle, renfermé sous très peu de préceptes; le tout enseigné par une méthode briefve & fort intelligible, expliquée par plusieurs exemples; par le sieur Charles Al. Ramsay, gentil-homme Ecossois. Mis en lumière pour l'usage des Théologiens, Iurisconsultes, Gens qui font profession des Lettres, Medecins, Estudians, & de tous ceux qui font des Recueils de Sermons, & autres pièces d'éloquence. Traduit depuis peu de Latin en François par le sieur A. D. G. — A Paris, se vend chez l'Autheur, ruë Dauphine, au bout du Pont-neuf, à l'Image S. Pierre, chez un Bourelier. M.DC.LXXXI. Avec Privilege du Roy. In 12, 82 p. et 2 pl.*

2° Dans la représentation unique des consonnes doubles.

3° Dans la représentation par signes spéciaux des diphtongues, triphongues, prépositions inséparables (con, contre, de, dis, en, entre, in, par, pre, re, sous, sus, trans).

Il est à remarquer que cet ouvrage mentionne expressément dans son titre sa destination à l'usage « de tous ceux qui font des Recueils de sermons et autres pièces d'éloquence ».

Publié à l'époque de la grande vogue des sermonnaires, il eut en France au moins trois éditions, de 1781 à 1790, ce qui donne à penser qu'il fut accueilli avec faveur.

La tachéographie de Ramsay a, paraît-il, servi en particulier à noter des sermons de Massillon (1).

..

La production de traités de sténographie subit ensuite un grand ralentissement et il faut franchir un espace de temps de près de quatre-vingts ans avant de rencontrer de nouvelles publications de cette sorte.

Peut-être faut-il voir une relation entre ce fait et la vogue disparue des sermonnaires.

De toute façon il faut arriver à la *Tachygraphie* de la Valade (1775), au *Manuel Tironien* de Feutry (1777) et aux premières recherches de Coulon Thévenot pour rencontrer de nouveaux traités d'écriture rapide.

Et les procédés qui furent alors préconisés étaient bien imparfaits et fort insuffisants.

Mais lorsqu'eut paru, en 1792, la *Sténographie* de Bertin (adaptation au français du système anglais de Taylor), la production des ouvrages sténographiques fut incessante, et c'est par centaines que se comptent les méthodes parues depuis cette époque.

(1) V. JAUBERT, *Dictionn. raisonné universel des arts et métiers*, Paris, 1773. V° Tachygraphie. — *Dictionnaire de la Conversation*, V° Ramsay. — *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 10 juillet 1887.

Comme nous l'avons dit, il n'entre pas dans le cadre de cette étude d'en donner même une liste succincte.

Il nous a suffi de montrer que, pour la période encore insuffisamment explorée qui s'étend du XII^e au XVII^e siècle, les scribes qui, dans les églises, cherchaient à noter les enseignements des prédicateurs n'étaient point dépourvus de moyens abrégatifs les aidant à recueillir des discours improvisés ou récités plus qu'ils n'auraient pu le faire avec l'écriture pleine.

Les procédés existants au XVII^e siècle leur permettaient même vraisemblablement de suivre la vitesse de la parole ; et ainsi il n'y a point à être surpris que les copies manuscrites de sermons de Fléchier, de Bourdaloue, de Mascaron, mises, par M. Griselle, dans son *Bourdaloue*, en regard des textes imprimés et revus, supportent si bien la comparaison et même permettent, mieux que ces derniers, de se rendre compte de ce qu'était à cette époque le ton de la chaire chrétienne (1).

(1) Voir aussi *Revue Bossuet*, 25 avril 1903 (p. 65-78), le *Panégyrique* de S. Pierre de Nolasque, par Bossuet, d'après le ms. de Bayeux.



FOR REFERENCE
NOT TO BE TAKEN FROM THIS ROOM

Z
81
.H3

5240 -

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
10 ELMSLEY PLACE
TORONTO 5, CANADA.

5240

